

BONNES PRATIQUES POUR LES DEMANDES DE SORTIES

Rappel

- **Mettre le code projet dans votre mail de demande de sortie**

Le CASD a besoin de connaître le code de votre projet (en 7 caractères) pour trouver votre sortie puisque le CASD ne connaît à priori pas depuis quel environnement vous avez réalisé la procédure de sortie, notamment dans le cas où vous faites partie de plusieurs projets. Indiquez donc ce code projet dans votre mail de demande de sortie, avec la clé à 32 caractères de votre sortie.

- **Décrire de façon détaillée les fichiers de votre sortie**

Précisez bien les sources de données utilisées pour constituer les fichiers de votre sortie car de nombreuses sources de données sont soumises à des règles de confidentialité spécifiques.

Indiquez également la signification des variables, notamment s'il s'agit de variable de montant, de moyenne, d'effectif, etc.

- **Mettre les données de contrôle dans des fichiers à part**

Les données de contrôle qui indiquent les contributions maximales pour les variables de montant et qui servent à contrôler le respect des règles de confidentialité ne peuvent être exportées, car il s'agit d'informations confidentielles. Placez ces données de contrôle dans un fichier à part et non dans le même fichier que celui que vous souhaitez exporter afin que le CASD le supprime avant de vous envoyer votre sortie.

- **Pas de modification du contenu de vos fichiers**

Le CASD ne peut, sous aucune condition, modifier le contenu de vos fichiers. Mais il peut être amené à supprimer des fichiers de votre sortie (posant problème quant au respect des règles de confidentialité par exemple). Il est conseillé alors de diviser les fichiers volumineux en plusieurs fichiers (privilégiez par exemple plusieurs fichiers à un fichier avec plusieurs onglets). Ceci afin d'éviter que le CASD supprime un fichier dans son ensemble ou bien qu'une sortie ne puisse être validée.

- **Comptabilisation du temps de traitement des sorties**

Le CASD vérifie **l'intégralité des fichiers** de vos sorties (y compris les programmes) et comptabilise le temps de traitement. Celui-ci varie ainsi en fonction de la taille et de la complexité de votre sortie.

Afin d'optimiser ce temps de traitement, il est conseillé donc d'exporter uniquement les résultats qui vous seront utiles hors du CASD et de simplifier l'organisation des fichiers de votre sortie (limitez par exemple le nombre de sous-dossiers).

Pour plus d'information sur le processus de demande de sortie, reportez-vous au guide utilisateur :

https://www.casd.eu/wp/wp-content/uploads/casd_guide_utilisateur.pdf